

**Complément à demande de permis
de construire**

N° PC 037 117 20 50002

**Centrale photovoltaïque au sol
Lieu-dit « Le Grand Ormeau »
Commune de Hommes (37340)**

Février 2021

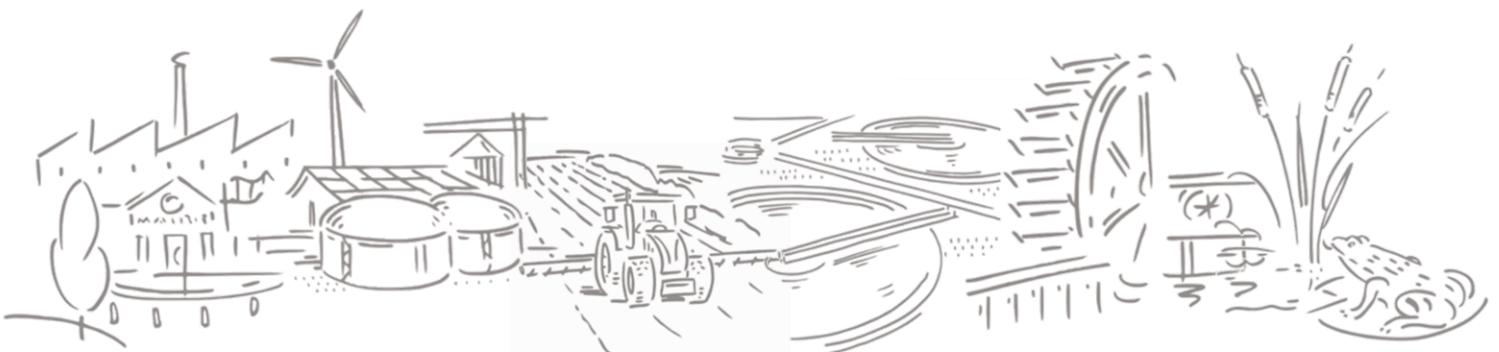
Février 2021

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Hommes (37)

Demande de complément de la DDT

Volet milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement



L'avis rendu par notre service en charge des enjeux relatifs à l'eau et aux ressources naturelles sur votre projet et votre étude d'impact fait apparaître que l'aspect zone humide n'a pas été traité dans votre étude d'impact. Or il convient, dans un dossier d'étude d'impact, de justifier de l'absence d'enjeu dans ce domaine (quitte à conclure qu'il n'y a pas d'enjeu, mais il est nécessaire de démontrer que le sujet a été étudié).

L'aspect zones humides a été évoqué dans l'étude d'impact au chapitre 2.2.2 – Les zones humides. Il est rappelé la loi du 24 juillet 2019 en vigueur pour délimiter ces milieux et la recherche bibliographique effectuée. Ainsi, les prélocalisations du SDAGE Loire-Bretagne et l'inventaire des zones humides réalisé sur le département de l'Indre-et-Loire, ont été consultés. Ces deux éléments ont révélé l'absence de zones humides sur le site d'étude. Lors de l'expertise de terrain, aucune espèce caractéristique de zones humides n'a été observée, malgré la présence d'une végétation spontanée. Le site d'étude était compris dans la zone d'emprise de la carrière au Nord. L'exploitation s'est déroulée en phase de 3 ans, en partant du Nord au Sud, selon l'arrêté du 12 octobre 1998 et sur les parcelles cadastrales ZE8, ZE10 et ZE11, carte présentée ci-dessous. L'extraction a été entreprise sur une épaisseur de 2,5 m. Le procès-verbal de récolement, datant du 29 août 2006, a permis une remise en état sur les secteurs 2 à 5, qui correspondent à notre site d'étude. Cette remise en état avec l'apport de nouveaux matériaux et l'exploitation en carrière, indiquent qu'il n'y a pas de zone humide. Ainsi, l'absence de végétation hygrophile et l'historique du site permettent de conclure à l'absence de zone humide sans qu'il soit nécessaire de mener des sondages pédologiques pour le confirmer.

